



PSE - Epreuve de contrôle du baccalauréat à partir de la session 2022

publié le 02/12/2021

Descriptif :

Arrêté du 25 novembre 2021 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel à partir de la session 2022.

Selon les spécialités, la PSE fera partie d'une des deux sous épreuve possible lors de l'épreuve de contrôle du baccalauréat à partir de la session 2022.

Les modalités générales de cette épreuve sont indiquées dans l' [Arrêté du 25 novembre 2021](#) (ci-joint) relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel.

Document joint

 [Epreuve de contrôle du Baccalauréat](#) (PDF de 134.5 ko)

Arrêté du 25 novembre 2021 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel publié au JO du 27 Novembre 2021.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.